



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté réglementant le stationnement au droit du chantier et
la circulation sur une portion de la VC n°1 dite chemin des
Crêtes
N° A114-2025**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992
Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur une portion de la VC n°1 dite chemin des Crêtes, **du mercredi 1^{er} octobre 2025 jusqu'au vendredi 31 octobre 2025**, pour des travaux d'installation de support béton et déroulage de câble électrique aérien pour renforcement réseau ENEDIS, travaux réalisés par la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES.

ARRETE

ARTICLE 1 : Des travaux d'installation de support béton et déroulage de câble électrique aérien pour renforcement réseau ENEDIS sont prévus sur une portion de la VC n°1 dite chemin des Crêtes du mercredi 1^{er} octobre 2025 jusqu'au vendredi 31 octobre 2025 inclus (voir plan ci-joint).

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée par feux tricolores.

ARTICLE 2 : L'entreprise Bouygues Energies et Services, représentée par M. LAPERGUE Ludovic, TSA 70011 chez Sogelink 69134 DARDILLY Cedex, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société Bouygues Energies et Services de Dardilly,
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 22 septembre 2025

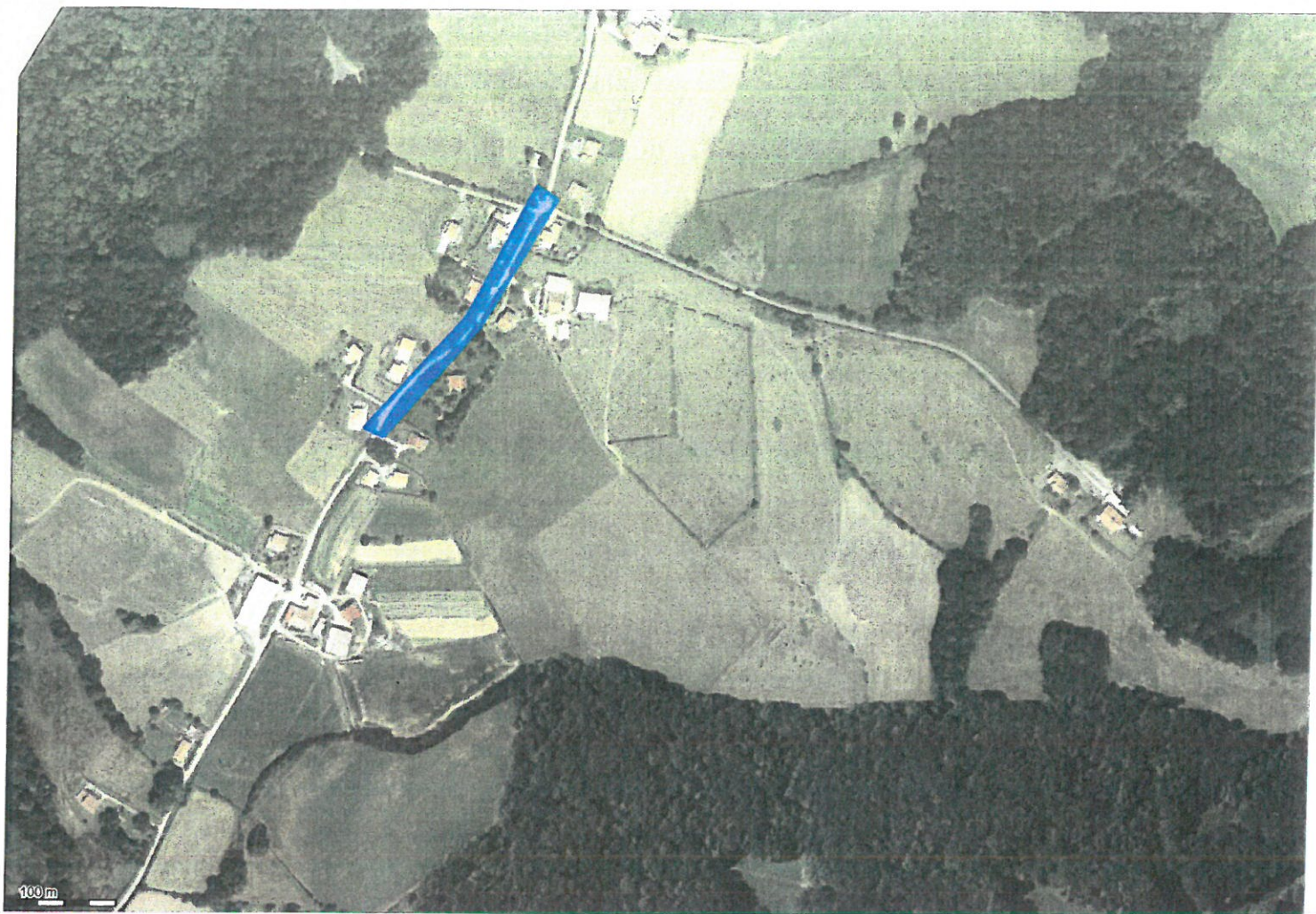
Le Maire,
Pascal JOCOU



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.32735955,43.47364765 -1.32710206,43.47353084 -1.32801131,43.47240369
-1.3291633,43.47142641 -1.3294047,43.47150234 -1.32817359,43.47249518 -1.32735955,43.47364765</gml:coordinates></gml:LinearRing><
/gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(43.473648 -1.327360);(43.473531 -1.327102);(43.472404 -1.328011);(43.471426 -1.329163);(43.471502 -1.329405);(43.472495 -1.328174);
(43.473648 -1.327360);
```